

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités physiques et sportives de la forme

Formation en alternance : coaching, cours collectifs, musculation et haltérophilie

Le BPJEPS, spécialité éducateur sportif, mention Activités Physiques et Sportives de la Forme (APSF), qui remplace l'ancien BPJEPS, mention Activités de la Forme, forme à l'encadrement et à l'animation d'activités liées à la forme : cours collectifs, musculation et haltérophilie. Conformément à l'article L 212-1 du code du sport, ce diplôme permet de satisfaire à l'obligation de qualification pour l'animation des activités de la forme, en grand collectif, en petit groupe ou en coaching individuel.

Informations officielles

Intitulé	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
Spécialité	Éducateur sportif
Mention	Activités Physiques et Sportives de la Forme (APSF)
Niveau	Niveau 4, équivalent Bac
Code RNCP	RNCP41752 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41752/
Certificateur	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Début des parcours certifiants	11 septembre 2025
Échéance de l'enregistrement	10 septembre 2030

588 h

Durée centre

900 h (estimatif)

Durée entreprise

Modalités pédagogiques

Formation collective en présentiel

Avec accompagnement et adaptation individualisés

8 à 25

Nombre de participants

Le nombre de participants (8 à 25) est renseigné conformément aux indicateurs 2 et 3 du Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Programme, les blocs de compétences

- **BC01** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC02** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC03** : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

BPJEPS, spécialité éducateur sportif, mention Activités Physiques et Sportives de la Forme

Prérequis, admission, débouchés, tarifs

Prérequis et conditions d'accès à la formation

Exigences réglementaires

- **Secourisme** : être titulaire de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en cours de validité
- **Test d'Exigences Préalables (TEP), test navette « Luc Léger »** : fin du palier 6 pour les femmes, fin du palier 8 pour les hommes
- **Test d'Exigences Préalables (TEP), épreuves techniques** : démonstration technique en musculation ; démonstration d'un cours collectif en musique de 40 minutes

Pièces administratives

- **Certificat médical** : certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de la forme
- **Documents administratifs** : certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- **Pièces à fournir** : curriculum vitae (CV), lettre de motivation, carte d'identité ou titre de séjour

Épreuves de sélection Educaterra

- **Tests de sélection Educaterra** : épreuve écrite, épreuve physique et entretien individuel de motivation, organisés par le coordinateur pédagogique

Educaterra accompagne ses candidats dans leur préparation aux tests de sélection pour maximiser leurs chances de réussite.

Processus d'admission

- **1. Inscription** : S'inscrire à une réunion d'information collective via le formulaire du site Educaterra et télécharger un dossier de candidature.
- **2. Dossier de candidature** : Se présenter à la réunion d'information collective et transmettre le dossier de candidature dûment complété.
- **3. Vérification des prérequis** : Réunir l'ensemble des prérequis et satisfaire aux tests de sélection décrits ci-dessus.
- **4. Intégration** : Intégrer la session de formation après validation du dossier et des tests.

Métiers accessibles

- Éducateur sportif
- Coach sportif
- Animateur fitness
- Préparateur physique

Compétences professionnelles

- Cours théoriques et pratiques
- Mises en situation professionnelle en structure d'accueil
- Accompagnement individualisé tout au long du parcours

BPJEPS, spécialité éducateur sportif, mention Activités Physiques et Sportives de la Forme

Organisation pédagogique, poursuites de parcours, tarifs

Rythme d'alternance

- Rythme d'alternance : 3 jours en centre de formation / 2 jours en entreprise
- Acquisition progressive des compétences professionnelles
- Mise en pratique immédiate des apprentissages auprès des publics accompagnés
- Accompagnement par un tuteur en entreprise et un référent pédagogique au centre
- Meilleure insertion professionnelle à l'issue de la formation

Moyens pédagogiques

- Salles équipées, vidéoprojecteurs
- Plateforme LMS et ressources numériques
- Plateau technique musculation, studio de cours collectifs
- Structures partenaires (salles de fitness) pour les mises en situation

Modalités d'évaluation

- Épreuves certificatives organisées par le certificateur
- Mises en situation professionnelle
- Dossiers professionnels, entretien avec jury, démonstrations pédagogiques

Équivalences et passerelles

Des équivalences, dispenses ou allègements peuvent être accordés selon le parcours du candidat et les certifications déjà obtenues, conformément aux textes en vigueur relatifs au BPJEPS.

Poursuites d'études, suites de parcours

- DEJEPS, mention Perfectionnement Sportif
- DESJEPS, Diplôme d'État Supérieur Jeunesse, Éducation Populaire et Sport
- Licence STAPS, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Formations fédérales
- Spécialisation en entraînement ou management sportif

Tarifs et financement

Contrat d'apprentissage (voie recommandée)

8 828 € pris en charge par l'OPCO de l'employeur

- 0 € restant à la charge de l'apprenti

Coût réel de la formation intégralement financé par l'OPCO de l'employeur. L'apprenti n'avance aucun frais pédagogique.

Financement individuel (personnel / CPF / France Travail)

Une formule adaptée à votre situation : le tarif varie selon votre profil, votre parcours et vos financements mobilisables (CPF, France Travail, paiement échelonné...). Contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé.

→ contact@educaterra.fr

En contrat d'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur : ni l'apprenti ni l'entreprise n'avancent les frais pédagogiques. Educatterra accompagne employeurs et apprentis dans toutes les démarches. En cas de financement CPF, un délai de rétractation de 11 jours ouvrés s'applique.

"Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Educatterra étudie chaque situation avec son référent handicap pour définir les aménagements nécessaires."